

VILLE DE VERNOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-HUIT du mois de DECEMBRE à DIX NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 6 décembre 2024.

La séance a été retransmise par voie électronique.

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents (excusés) / représentés :</u>
STEPHO Damien	
VIGNY Sabrina	
MALANDAIN Sylvain	
LUCAS Catherine	
BENABI Karine	
MANSON Michèle	
	RICHARD J-Pierre donne pouvoir à Mme N. MONTIGNY
BOUGRARA Mélinda	
MORIN Franck	
EMOND Josiane	
MONTIGNY Nicole	
TRAPATEAU Joël	
GLIZE Joël	
LOUDIERE Ludovic	
POMMIER Estelle	
MERABTI Sonia	
SENECHAUX Mélanie	
CAN Engin	
AHSAINE Ali	
	CHAKOUR Khalid
	ONAL Kübra
CHBABI Faiçal	
QUERITE Gisèle	
REPARAT Françoise	
	HOFFMANN Daniel
	BOUADLA-ABDI Najia
	MEBARKI Majid
	LAMRINI Youssef
SIADOUA Maurice	
PFEIFFER'OVA Martine	
	DAOUD Abdellah
FAVRE Marie-Emilie	

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.





SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Michèle MANSON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.



Monsieur le Maire commence la séance du Conseil municipal en demandant une minute de recueillement en mémoire de Jean-François DETAMANTI, élu à la Culture de Vernouillet, décédé le 29 novembre. Il le décrit comme un homme passionné, généreux et représentant l'ambition culturelle de la ville, visant à rassembler et inspirer. Monsieur le Maire promet de préserver l'héritage culturel et humain de Jean-François DETAMANTI et remercie ce dernier pour ses contributions, avant de marquer une minute de silence.



Monsieur le Maire présente ensuite deux demandes de rapports mises sur table. La première concerne la tarification pour le service public du crématorium à voter avant la fin de l'année pour application en 2025 et la seconde est une demande de subvention exceptionnelle pour l'île de Mayotte.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces deux notes.



Délibération n° SG-2024/12-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2024

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 27 novembre 2024, sans observations ni remarques.



Délibération n° SG-2024/12-02 – Autorisation de signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Sabrina VIGNY a ouvert la discussion sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) prévu pour 2025.

Elle a rappelé que cet abattement est essentiel pour renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires, notamment les quartiers des Vauvettes et Bâtes-Tabellionne.

Un grand travail a été réalisé avec les bailleurs sociaux pour adapter ce programme d'action aux besoins spécifiques des quartiers. Les conventions engagent l'État, représenté par le Préfet, l'Agglo du pays de Dreux, Vernouillet, avec le Maire, Damien STÉPHO, Dreux et les bailleurs sociaux comme l'Habitat Drouais et la SA HLM La Roseraie.

Pour l'Habitat Drouais, dans le quartier Bâtes-Tabellionne, l'abattement TFPB est estimé à 215 000 €. Parmi les actions prévues pour 2025, il y a le renforcement du personnel de proximité avec deux emplois saisonniers pour 5 000 €, l'enlèvement d'épaves pour 500 €, et diverses animations pour 19 100 €. Le total des dépenses prévues est de 64 600 €.

Pour le quartier des Vauvettes, l'abattement est estimé à 79 517 €. Les actions incluent l'enlèvement des épaves pour 500 € et des animations pour 30 500 €.

Pour la Roseraie, l'abattement TFPB a augmenté de manière significative à 70 000 €. Des actions sont également prévues pour les quartiers de la Tabellionne et des Vauvettes, notamment l'enlèvement d'épaves et des participations aux animations, avec un total de 14 244 € pour Vernouillet.

Sabrina Vigny a proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB pour l'Habitat Drouais et la Roseraie et d'approuver les plans d'action associés.

Damien STÉPHO remercie Sabrina Vigny pour son exposé détaillé et souligne que l'abattement TFPB n'est pas un cadeau aux bailleurs, mais un moyen de rediriger des fonds vers les habitants qui en ont besoin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les plans d'action portant sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour chaque bailleur.



Délibération n°SG-2024/12-03 – Autorisation à Monsieur le Comptable public à procéder aux régularisations non budgétaires - Ville

Michèle MANSON informe que lors de la vérification de l'état de la dette, des erreurs ont été découvertes.

Une erreur de 10,86 € concerne l'emprunt de 54 862 € à l'échéance de novembre 2023. Une autre différence de 113,98 € concerne l'emprunt avec la référence MON534529EUR. Ces erreurs seront corrigées par le comptable via des écritures d'ordre non budgétaire.

Monsieur le Maire explique que ces erreurs sont techniques et résultent du transfert des emprunts du budget de l'eau à l'Agglomération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la correction de ces erreurs.



Délibération n°SG-2024/12-04 – Autorisation à Monsieur le Comptable public à procéder aux régularisations non budgétaires – ZA d'aménagement 2024

Michèle Manson mentionne un deuxième ajustement concernant le budget de la ZAC d'aménagement 2024, avec une différence de 22 002 € sur un emprunt. Comme précédemment, ces ajustements seront réalisés par le comptable dans ses écritures.

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'avoir un compte financier unique clair et validé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la correction de cette erreur.



Délibération n°SG-2024/12-05 – Autorisation des dépenses d'investissement avant vote du budget 2025- Ville

Michèle MANSON explique que pour cette délibération, il s'agit de voter le budget à la fin janvier 2025 pour poursuivre le travail et régler les factures d'investissement et de fonctionnement.

Elle propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 2 483 133 € sur le budget principal, répartis en immobilisation corporelle (314 209 euros), en subventions d'équipement versées (365 000 euros) et en immobilisations en cours (1 479 810 euros). Cela permet de régler les dépenses nécessaires sans attendre la fin janvier.

Monsieur le Maire ajoute que cette procédure a un double intérêt. D'une part, elle permet de remplacer du gros matériel en cas de besoin avant le vote du budget. D'autre part, cela est crucial pour le chantier Pagnol en cours, car il est important de pouvoir honorer les acomptes pour les entreprises impliquées.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.



Délibération n°SG-2024/12-06 – Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M57

Michèle Manson explique que l'instruction comptable et budgétaire M 57 offre plus de souplesse budgétaire. Elle permet aux municipalités de déléguer au Maire la possibilité de transférer des crédits budgétaires d'un chapitre à un autre. Cette disposition concerne les dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section. Le Maire doit informer l'Assemblée délibérante lors de la séance suivante.

Monsieur le Maire souligne les avantages de la M 57, mentionnant qu'elle permet une fongibilité des crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de la masse salariale, ce qui est un point important pour éviter les dérives, surtout que les dépenses salariales représentent le plus gros poste.

Cela permet aux services d'ajuster les dépenses sans attendre l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les mouvements de crédits de chapitre à chapitre.



Délibération n°SG-2024/12-07 – Décision modificative n°3 - Ville

Michèle MANSON poursuit avec la DM n°3 de la Ville, mentionnant un complément d'amortissement de subvention de 9 003,72 € financé par le même montant en études et recherches, ainsi que des ajustements de fin d'année sans urgence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Décision modificative n°3 du budget de la Ville.



Délibération n°SG-2024/12-08 – Rapport d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Maire ouvre la discussion et explique qu'il souhaite faire une synthèse du contexte économique mondial et local. Il mentionne les effets des conflits en Ukraine et au Proche-Orient sur les chaînes d'approvisionnement et les prix de l'énergie, ce qui entraîne une croissance mondiale modeste, surtout en Europe, avec un taux d'inflation prédit à 4,3% en 2024.

Monsieur le Maire souligne également un faible taux de confiance des ménages et un chômage stable, mais potentiellement en hausse.

La ville de Vernouillet, avec 12 684 habitants, fait face à un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, ce qui justifie un accent sur l'action sociale et l'emploi pour les orientations budgétaires futures.

Il évoque les répercussions des politiques gouvernementales, notamment avec une dégradation de la note par Moody's, qui exige des emprunts supplémentaires. Les réductions des subventions et mesures fiscales, telles que la baisse du Fonds vert de 2,5 milliards à 1 milliard et le remboursement de la TVA, sont des défis pour la Ville.

Malgré cela, il insiste sur l'absence de hausse des impôts et la nécessité de rationaliser les dépenses et de chercher activement des subventions.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la masse salariale, représentant 60 % du budget, et l'effort de gestion des effectifs municipaux. Il mentionne des projets de mise à jour des grilles de rémunération pour les agents, avec un accent sur les catégories les moins rémunérées, en améliorant leur pouvoir d'achat de 900 € par an.

Gisèle QUERITE critique la présentation et l'absence de femmes sur une photo officielle.

Monsieur le Maire s'excuse, expliquant qu'il n'a pas choisi les responsables présents.

Gisèle QUERITE exprime son scepticisme face à l'optimisme de Monsieur le Maire, évoque les enjeux sociaux et les responsabilités politiques, et déplore une politique sociale jugée inaudible.

Martine PFEIFFER'OVA partage le sentiment de préoccupation, mais reste optimiste quant à la capacité des Français à surmonter les difficultés. Elle appelle à la solidarité et à un effort collectif.

Monsieur le Maire réaffirme l'importance d'une vision locale et de la proximité avec les habitants de Vernouillet, vantant les efforts pour améliorer les services publics et la gestion municipale. Il souligne les progrès réalisés, notamment dans le secteur de la santé, malgré les défis.

Sylvain MALANDAIN et Franck MORIN partagent des chiffres sur les investissements réalisés dans l'infrastructure municipale et les économies d'énergie. Ils soulignent l'importance de la gestion proactive des ressources.

Marie-Emilie FAVRE exprime son soutien aux efforts municipaux et valorise la qualité de vie à Vernouillet.

Catherine LUCAS et Sabrina VIGNY mettent en avant l'importance du service public et des actions entreprises pour soutenir les habitants, notamment via le CCAS.

Monsieur le Maire conclut en soulignant l'importance de ne pas sacrifier les services publics et en reconnaissant les efforts des agents municipaux. Il présente brièvement les prévisions budgétaires, avec un budget équilibré en dépense et en recettes à 19 210 929 € en fonctionnement, et 12 620 981 € en investissement.

Monsieur le Maire fait également un focus sur la dette en soulignant que le travail qui a été engagé depuis le début du mandat a porté ses fruits puisque le profil d'endettement a été amélioré.

L'encours de la dette s'établit à moins de 1 000 €/habitant.

La capacité d'autofinancement a bien progressé.

La capacité de désendettement de la commune est maîtrisée.

Monsieur le Maire donne ensuite quelques détails sur les dépenses d'investissement de la Ville.

Le budget annexe du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 489 500 € et à 1 923 € en investissement.

Concernant le budget principal, Monsieur le Maire précise que la subvention de la Ville au CCAS est maintenue à 700 000 €.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 046 000 € en fonctionnement et à 11 956 € en investissement.

Le budget de la Caisse des écoles s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 361 171 € en fonctionnement et à 111 063 € en investissement.

Le budget annexe Zones d'aménagement, qui correspond essentiellement à la ZAC Bois du Chapitre et à la ZAC Croix Giboreau, s'équilibre en dépenses et en recettes à 107 500 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du Rapport d'Orientation budgétaire 2025.



Délibération n° SG-2024/12-09 – Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028

Monsieur le Maire propose de discuter du volet Ressources Humaines en évoquant le renouvellement de l'assurance statutaire pour la période 2025-2028, avec CNP Assurances et le courtier Relyens retenus après une mise en concurrence.

Quatre options sont proposées pour les agents titulaires, mais Monsieur le Maire préfère ignorer l'option 4 qu'il juge trop dégradée.

Les options restantes incluent une franchise de 30 jours, 15 jours, ou aucune.

Pour les agents contractuels, il est proposé de ne pas souscrire de contrat d'assurance, car ils bénéficient de la sécurité sociale.

Les taux d'assurance minimum garantis sont mentionnés, avec une augmentation de 7,94 à 9,95.

Monsieur le Maire souligne le travail conséquent réalisé par le Centre de Gestion.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les agents titulaires pour tous les risques au taux de 9.95 % sans franchise.



Délibération n°SG-2024/12-10 – Fusion des écoles Louis Aragon élémentaire et Louis Aragon maternelle

Karine BENABI présente un rapport sur la fusion des écoles Louis Aragon élémentaire et maternelle. Elle explique que la fusion améliorerait la continuité pédagogique, la collaboration des enseignants, et la prise en charge des élèves en difficulté. La fusion créerait un groupe scolaire de 15 classes avec une direction commune, approuvée par les directrices et les parents. La mise en œuvre est prévue pour 2025-2026.

Gisèle QUERITE exprime des doutes, trouvant que la réduction du temps de décharge des directrices est excessive pour une seule classe en moins. Elle s'abstient, se posant des questions sur la charge de travail des directrices.

Monsieur le Maire admet que les effets de seuil sont problématiques, mais explique que la fusion est la solution la moins dégradée, passant de 5 à 4 jours de décharge au lieu de 3.

Après discussion, le Conseil municipal approuve, à la majorité des voix et 2 abstentions (G. QUERITE et F. REPARAT), la fusion des écoles Louis Aragon élémentaire et Louis Aragon maternelle.



Délibération n°SG-2024/12-11 – Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone A Urbaniser (AU) du secteur « La Croix Giboreau » dans le cadre de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°SG-2024/12-12 – Modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°SG-2024/12-14 – Attribution de la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Croix Giboreau

Monsieur le Maire aborde trois délibérations sur le champ de l'urbanisme liées à la ZAC Croix Giboreau, un projet de transformation urbaine lancé en 2012.

En 2020, la zone a été désignée pour l'aménagement concerté, avec un projet impliquant notamment 16 hectares, dont 4 d'agriculture urbaine, une nouvelle maison des services, et 260 logements.

La SAEDEL a été choisie comme concessionnaire avec un budget total de 20 705 120 € en recettes et 19 642 600 € en dépenses.

Monsieur le Maire demande l'approbation de la modification du PLU, des modalités de concertation et de la candidature de la SAEDEL.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces trois délibérations.



Délibération n°SG-2024/12-13 – Rénovation et création de points lumineux lors de l'aménagement de la rue Gérard Philipe dans le cadre des travaux de 2025 – Programme NPNRU de la Tabellionne

Franck MORIN discute ensuite de l'éclairage public dans le quartier de la Tabellionne.

Le projet inclut la création de tronçons de voirie et de sept mâts lumineux, avec des projecteurs bleus sur les passages piétons.

Le coût estimé est de 35 000 €, avec une subvention de 10 500 € de Territoire d'Énergie 28, laissant 24 500 € à la charge de la collectivité.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet présenté.



Délibération n°SG-2024/12-15 – Dérogations au repos dominical 2025

Monsieur le Maire aborde le dernier point à l'ordre du jour concernant la dérogation au repos dominical.

Il explique que le manager commercial a consulté les acteurs économiques potentiellement intéressés par cette dérogation, comme les concessionnaires automobiles et la grande distribution, en tenant compte des fêtes de fin d'année et des périodes de soldes.

Une proposition de 12 dates a été faite, alignée sur les dérogations de la ville de Dreux.

Monsieur le Maire propose de déroger à 12 repos dominicaux par an, conformément à la loi.

Le Conseil municipal émet un avis favorable, à la majorité des voix et 2 abstentions (G. QUERITE et F. REPARAT), aux dérogations à l'ouverture dominicale sur les douze dates proposées sur le territoire de la commune de Vernouillet.



Délibération n°SG-2024/12-16 – Tarifs crématorium 2025

Monsieur le Maire aborde ensuite la première note sur table concernant la validation des tarifs du crématorium.

Il souligne que les coûts de l'énergie ont augmenté de manière significative, passant de 21 216 € en 2021 à 76 834 € en 2024.

Lors de la conclusion de la délégation de service public, une formule de révision avait été prévue, mais elle n'avait pas pris en compte une crise énergétique de cette ampleur.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de 95,69 €, en dérogeant à cette formule de révision, ce qui porterait les tarifs de 946,34 € à 961,32 €.

Le délégataire a récemment présenté un rapport satisfaisant sur la qualité du service, et il est jugé nécessaire de lui permettre d'amortir les coûts énergétiques.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs 2025 du crématorium.



Délibération n° SG-2024/12-17 – Solidarité avec la population de Mayotte

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal en remerciant les participants d'avoir accepté une délibération importante sur table.

Il souligne que Vernouillet est une ville solidaire, bien que de telles délibérations semblent devenir plus fréquentes, évoquant des aides passées pour le Maroc, la Turquie, et par le biais de l'Unicef pour le Proche-Orient.

Actuellement, il est question de Mayotte, où il juge crucial que Vernouillet n'hésite pas à démontrer sa solidarité.

Il propose d'accorder une subvention de 3 000 € par l'intermédiaire de la Protection Civile pour Mayotte, qui connaît des troubles ayant déjà causé 31 morts.

Monsieur le Maire appelle à un vote rapide pour que l'aide puisse être acheminée.

Il mentionne également que les dons individuels pour Mayotte pourront bénéficier d'une défiscalisation de 75%.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile.



Monsieur le Maire conclut en demandant un moment de recueillement, réitérant la générosité des Vernolitaïns.

Le Conseil municipal se termine avec des vœux de bonnes fêtes de fin d'année et un encouragement à profiter de sa famille.



La séance est close à 21h15.



La secrétaire de séance

Michèle MANSON



Le Maire

Damien STEPHO

